

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6 mars 2017 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Carolle Perron, Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

À 20h00, le Maire, Monsieur Réjean Audet préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Mot de bienvenue du Maire

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL:

3.1 Procès-verbal séance ordinaire du 6 février 2017.

4. CORRESPONDANCE :

- 4.1 Ministère des Transports : Accusé réception de la demande de la Municipalité concernant la problématique de financement du réseau routier local.
- 4.2 Cabinet du Ministre des Finances : Accusé réception de notre lettre du 15 février dernier concernant l'appui de la Municipalité au Regroupement pour un Québec en Santé.
- 4.3 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : Redistribution de la compensation de l'année 2015 pour la collecte sélective – Versement février 2017 au montant de 21 446\$.
- 4.4 Projet VR liberté qui donne l'opportunité aux Producteurs de faire découvrir leurs métiers et leur produit à une nouvelle clientèle et ainsi augmenter leurs revenus.
- 4.5 M. et Mme Roger Champagne : Lettre du 25 janvier 2017 concernant une demande pour le ruisseau Auclair.
- 4.6 Roger Bournival : Courriel branchement haute vitesse en région.

5. RAPPORT DES COMITÉS :

6. PRÉSENTATION DES COMPTES :

7. RÉOLUTIONS – ADMINISTRATION :

7.1 Adjudication appel d'offres tourisme : 4 soumissions (AMR 21 700\$/JEAN-MARC COUTURIER 12 646.10\$/DENIS BRISEBOIS & ASSOCIÉS 34 500\$/ZIN BEAUCHESNE & ASSOCIÉS 21 645\$).

- 7.2 Le Rond Coin : Demande d'aide pour l'électricité sur le tronçon de la route des Lacs entre le 4410 Rte des Lacs et la Ferme Forestière Winchester.
 - 7.3 L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints : Lettre d'appui au Ministre Judy Foote pour partager nos opinions et nos préoccupations relativement à une banque postale dans notre communauté.
 - 7.4 Achat d'une déchiqueteuse (1 209.99 \$ taxes en sus).
 - 7.5 Achat balayeuse : 510.08\$ taxes incluses.
 - 7.6 Bélanger Sauvé : Renouvellement offre d'entente forfaitaire 16725-1.
 - 7.7 Maison des Jeunes « Au cœur des Montagnes : Autorisation d'un barrage routier le 25 juin 2017 (Coin des rues St-Louis et Rte des Lacs et coin de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs).
 - 7.8 Association Forestière Vallée St-Maurice : Résolution pour le mois de l'arbre et des Forêts mai 2017.
- 8. DONS ET SUBVENTIONS :**
- 8.1 Comité de l'âge d'or de St-Élie : 45^e anniversaire : Demande d'aide financière.
 - 8.2 10^e Anniversaire Symposium St-Élie : Gratuité de la salle 2 et 3 septembre et quelques cadeaux.
 - 8.3 Banque Nationale : Tour cycliste 7 juillet 2017 : Gratuité salle communautaire ainsi que l'utilisation des installations sanitaires.
 - 8.4 Association hockey mineur St-Boniface : Demande d'aide financière (7 X 50\$).
 - 8.5 Fondation Claude-Mongrain : Demande d'aide financière.
- 9. RÉOLUTION INCENDIE :**
- 9.1 ADF DIESEL : Reprogrammation ECM moteur actuel : 1 000\$ taxes en sus.
- 10. RÉOLUTION LOISIRS/CULTURE/TOURISME :**
- 10.1 Exposition boîte à Jouets Fred Pellerin pour Garage de la Culture saison 2017 (4 472\$).
 - 10.2 Société des attractions touristiques du Québec (508.19\$).
 - 10.3 Brunch des bénévoles : Autorisation des dépenses.
- 11. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS :**
- 11.1 Génératrice Drummond : Réparation génératrice Station pompage (351.67\$ taxes incluses).
- 12. RÉOLUTIONS : URBANISME :**
- 12.1 Avis de motion, modification règlement # 2008-006 relatif à la Protection des rives des Lacs et Cours d'eau.
 - 12.2 Adoption du règlement # 2017-001 concernant le Programme de Réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.
 - 12.3 Adoption du règlement # 2017-002 décrétant une dépense de 1 000 000\$ et un emprunt de 1 000 000\$ pour financer le Programme de Réhabilitation de l'environnement.
 - 12.4 Soumissions : Nivellement du tablier du pont du ruisseau du Lac Paterson (Jean-Guy Lahaie 800\$ taxes en sus et Géomatique BLP 600\$ taxes en sus).
 - 12.5 Dossier Floribell : Demande à la MRC de Maskinongé de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.
 - 12.6 Demande de modification au zonage, usage chenil, zone 237-F. M. Guy Hébert.
 - 12.7 COMBEQ : Inscription au Congrès 2017 : Mme Anne-Claude Hébert-Moreau et M. Mario Samson (1356.70\$).
- 13. DIVERS /AFFAIRES NOUVELLES :**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS :**
- 15. PÉRIODE DE SUGGESTIONS :**
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION # 2017-03-61

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHÊNES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte le projet d'ordre du jour en y ajoutant aux Affaires Nouvelles les points suivants :

- 13.1 ACHAT CASQUETTES ET TUQUES : SERVICE INCENDIE.
- 13.2 ACHAT CASQUE D'ÉCOUTE ET TÉLÉPHONE : BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017 :

RÉSOLUTION # 2017-03-62

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit adopté tel que soumis.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE :

- 4.1 Ministère des Transports : Accusé réception de la demande de la Municipalité concernant la problématique de financement du réseau routier local.
- 4.2 Cabinet du Ministre des Finances : Accusé réception de notre lettre du 15 février dernier concernant l'appui de la Municipalité au Regroupement pour un Québec en Santé.
- 4.3 Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : Redistribution de la compensation de l'année 2015 pour la collecte sélective – Versement février 2017 au montant de 21 446\$.
- 4.4 Projet VR liberté qui donne l'opportunité aux Producteurs de faire découvrir leurs métiers et leur produit à une nouvelle clientèle et ainsi augmenter leurs revenus.
- 4.5 M. et Mme Roger Champagne : Lettre du 25 janvier 2017 concernant une demande pour le ruisseau Auclair.
- 4.6 Roger Bournival : Courriel branchement haute vitesse en région.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS :

• LA CONSEILLÈRE MADAME HEIDI BELLERIVE :

Madame Bellerive mentionne que nous sommes en période de recrutement pour le camp de jour.

Madame Bellerive mentionne qu'il y aura, pour une première fois, un brunch reconnaissance des bénévoles de notre municipalité le 26 mars prochain à 10h00. Les billets sont en vente à la réception au coût de 10.00 \$/adulte et 5.00 \$/enfant et pour la personne honorée de chaque organisme, le billet est gratuit.

- **LE CONSEILLER MONSIEUR ROBERT MORAIS :**
Rien de spécial au cours du mois, sauf les réunions du Comité de Ressources Humaines et des Comités du Conseil municipal.
- **LE CONSEILLER MONSIEUR LOUIS FRAPPIER :**
Rien de spécial au cours du mois, sauf les réunions du Comité des finances et des Comités du Conseil municipal.
- **LA CONSEILLÈRE MADAME CHARLINE PLANTE :**
Rien de spécial au cours du mois, sauf les réunions du Comité des finances, du Comité Touristique et des Comités du Conseil municipal.
- **LA CONSEILLÈRE MADAME RITA DESCHÊNES :**
Madame Deschênes mentionne qu'au Sentier botanique il y aura pour une 2^e année les essentielles, nouvelles fleurs de l'année.

Madame Deschênes mentionne qu'il y aura des conférences horticoles au Sentier botanique à compter du 8 avril prochain. Voici la liste des conférences :

- Nouveautés des fleurs annuelles et vivaces le 8 avril à 9h30 présentée par madame Claude Gauthier
- Un potager en santé, 22 avril 9h30 présentée par Emilie Gabias;
- Les fines herbes et leurs secrets de culture bio, le 6 mai à 9h30, présentée par (paysagiste de St-Élie);
- Atelier de confections de boîtes à fleurs le 3 juin à 8h30, présentée par Les Serres Dupuis;
- Tout savoir sur les fertilisants, le 17 juin à 8h30, présentée par Pascale Desjardins.

Il y a trois points de vente pour les billets, soit aux Serres Serge Dupuis, Floriculture Gauthier, Trois-Rivières et au Bureau d'Accueil Touristique. Le coût est de 5.00 \$ pour les résidents de Saint-Élie-de-Caxton et pour les non-résidents en prévente à 10.00 \$ et à la porte 13.00 \$.

- **LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE :**
Monsieur Houle mentionne qu'au cours du mois de février, il y a eu 6 interventions concernant les premiers répondants.

Monsieur Houle fait la lecture d'une lettre de remerciements de monsieur et madame Jean-Paul Milot adressée aux premiers répondants concernant une intervention à leur domicile qui a eu lieu le 15 février dernier.
- **LE MAIRE RÉJEAN AUDET :**
Monsieur le maire Réjean Audet DONNE UNE MOTION DE FÉLICITATIONS à l'égard de Monsieur Onil Lafrenière de Saint-Élie-de-Caxton qui a fêté ses 100 ans le 5 mars 2017.

Vous voilà centenaire... Quelle belle histoire! Avoir cent ans est un cadeau de la vie.
Pour vos cent ans, je vous souhaite de vivre encore longtemps...
Pour vous 100 ans, je vous souhaite la santé et la paix intérieure.

Monsieur Lafrenière habite maintenant à la résidence de l'Arche, 862 Avenue Hemlock à Shawinigan mais est un caxtonien dans l'âme. BRAVO ET FÉLICITATIONS de la part de tous les membres du Conseil municipal.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES :

| | | | |
|------|---|--|--------------|
| 9424 | L'AUGUSTE THEATRE | T.P.S. RIST. À RECEVOIR (FED) | 200.00 \$ |
| 9425 | C. BARD-DUCHESNEAU & P-O. BOUDREAULT | SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE | 100.00 \$ |
| 9426 | CATARACTES SHAWINIGAN | ACTIVITÉS CATARACTES | 900.00 \$ |
| 9427 | HYDRO-QUEBEC | ENTRETIEN SYSTÈME ÉCLAIRAGE | 165.56 \$ |
| 9428 | INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR | PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, SUBVENTION COMITÉ FAMILLE, ENTRETIEN INFORMATIQUE | 1 597.96 \$ |
| 9429 | REGIE DE TRANSPORT COMMUN DE SHAWINIGAN | TRANSPORT ADAPTÉ | 6 238.00 \$ |
| 9430 | RESEAU BIBLIO CQLM | ACCÈS ET BASE DONNÉES LOGICIELS, COTISATION C.R.S.B.P. | 12 375.91 \$ |
| 9431 | ADN COMMUNICATION | SITE WEB | 155.22 \$ |
| 9432 | ALIMENTATION R. AUDET | ACTIVITÉ CATARACTES | 13.16 \$ |
| 9433 | LÉS ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE | ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR | 98.19 \$ |
| 9434 | CHRISTINA BELAND | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 90.00 \$ |
| 9435 | BELANGER SAUVE , AVOCATS | AUTRES SERVICES JURIDIQUES | 5 621.41 \$ |
| 9436 | BELLERIVE JOCELYN | CONTRAT DÉNEIGEMENT/CHEMINS, SABLE, CALCIUM DÉNEIGEMENT, LOCATION MACHINERIE DÉNEIGEMENT | 7 794.54 \$ |
| 9437 | LISE BELLEMARE | ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE | 183.82 \$ |
| 9438 | JUAN BOTELHO | JETONS PREMIERS RÉPONDANTS, FORMATION | 75.00 \$ |
| 9439 | BOURASSA JEROME | FORMATION ET CONGRES COMBEQ | 113.65 \$ |
| 9440 | BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE | FOURNITURES DE BUREAU | 210.25 \$ |
| 9441 | CAMIONS WESTERN STAR MAURICIE INC. | ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE, ENTRETIEN CAMION | 1 020.95 \$ |
| 9442 | CARQUEST, PIÈCES D'AUTOS | ENTRETIEN INSPECTION CAMION NEIGE, ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, TRACTEUR | 280.42 \$ |
| 9443 | CONTROLES C.E.I. INC. | PIÈCES ACCESSOIRES SAMSON MARCHAND | 924.83 \$ |
| 9444 | COOKE SERRURIER ENR. | ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN CAMP DE JOUR | 26.62 \$ |
| 9445 | CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX | SOLUTIONS REGL. POUR LE CONTRÔLE DES PROJETS, LECTURE PLANS ET DEVIS ET INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QC | 953.14 \$ |
| 9446 | VERONIQUE COURNOYER | BRIGADIERE SCOLAIRE | 340.00 \$ |
| 9447 | SYNDICAT REG. DES EML.MUN. MAURICIE CSN | COTISATION SYNDICALE | 775.13 \$ |
| 9448 | JACQUES DEFOY | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 90.00 \$ |
| 9449 | DESROSIERS PIERRE | FORMATION POMPIERS, CONGRÈS SÉCURITÉ CIVILE | 450.00 \$ |
| 9450 | DISTRIBUT'EAU D.P. | ALIMENTS | 101.50 \$ |
| 9451 | EMCO CORPORATION | ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE | 395.13 \$ |
| 9452 | ENTREPRISES SYLVIE DROLET INC. | PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN | 56.98 \$ |

| | | | |
|------|--|---|--------------|
| 9453 | LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY | CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS | 23 163.44 \$ |
| 9454 | LES ENTREPRISES DE DISTRIBUTION | ALIMENTS | 526.59 \$ |
| 9455 | LES ENTREPRISES ELECTRIQUES | FÉERIE DE NOEL, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, ENTRETIEN ET RÉPARATION MAISON DES JEUNES | 750.79 \$ |
| 9456 | ENVIRONEX | ANALYSES D'EAU | 203.29 \$ |
| 9457 | EXCAVATIONS R.M.G. INC. | CONTRAT VIDANGES | 5 818.17 \$ |
| 9458 | FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | FRAIS DE MUTATION | 24.00 \$ |
| 9459 | FORMULES MUNICIPALES | FOURNITURES DE BUREAU | 596.21 \$ |
| 9460 | FOURNITURE DE BUREAU DENIS | FOURNITURES DE BUREAU | 94.96 \$ |
| 9461 | GARAGE CLAUDE AUGER | ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS | 480.20 \$ |
| 9462 | GELINAS KEVEN | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 60.00 \$ |
| 9463 | GENERATRICE DRUMMOND | ENTRETIEN GÉNÉRATRICE, DIESEL MOTEUR/SAMSON MARCHAND | 1 027.59 \$ |
| 9464 | GROUPE CLR | TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION, TÉLÉPAGES PREMIERS RÉPONDANTS | 736.83 \$ |
| 9465 | LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS | ENTRETIEN TRACTEUR | 396.56 \$ |
| 9466 | LUCIE HAMELIN | JETONS PREMIERS RÉPONDANTS | 25.00 \$ |
| 9467 | HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE | FORMATION ET CONGRÈS INSPECTEUR, FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL | 161.90 \$ |
| 9468 | RECEVEUR GENERAL DU CANADA | LICENCE RADIO | 393.00 \$ |
| 9469 | JULIEN BELLERIVE & FILS | LOCATION MACHINERIE, DÉNEIGEMENT CASERNE, TROTTOIR COTE ÉGLISE, MAISON DU CITOYEN, CENTRE COMMUNAUTAIRE, COOP-SANTÉ, B.A.T, GARAGE MUNICIPAL, MAISON DES JEUNES | 6 846.31 \$ |
| 9470 | LOCATION CDA INC. | PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN | 160.59 \$ |
| 9471 | NORMAND LONGPRÉ | JETON DE PRÉSENCE C.C.U. | 60.00 \$ |
| 9472 | MARCHE RENE SAMSON | ALIMENTS, ENTRETIEN CASERNE | 78.90 \$ |
| 9473 | MASKICOM | ENTRETIEN INFORMATIQUE | 31.60 \$ |
| 9476 | LES MATERIAUX LAVERGNE | ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, ACHAT OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ART. QUINCAILLERIE BIBLIOTHÈQUE, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME | 1 410.69 \$ |
| 9478 | MRC DE MASKINONGE | TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, URBANISME, TOURISME, BIBLIOTHÈQUE, QUOTE-PART, GESTION DES BOUES, FORMATION POMPIERS, FIBRE OPTIQUE, SERVICE D'INGENIERIE, REDEV. ÉLIMINATION/\$22.24 TONNE, ENFOUISSEMENT DÉCHETS | 92 017.87 \$ |
| 9479 | PATRICK MUISE | CHEMINS PRIVÉS BOURNIVAL, DE LA PLAGE, DOMAINE SAMSON, DE LA SAPINIÈRE | 10 824.37 \$ |
| 9480 | NEKSYS AUTOMATION & CONTROLE DE PROCÉDES | ENTRETIEN STATION POMPAGE | 379.36 \$ |
| 9481 | PG SOLUTIONS INC. | COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION | 243.18 \$ |

| | | | |
|--------|---|--|---------------|
| 9482 | POMPLO | PRODUITS CHIMIQUES | 1 988.47 \$ |
| 9483 | POSTES CANADA | PUBLICATIONS MUNICIPALES, FRAIS POSTAUX | 281.82 \$ |
| 9484 | PRO-GESTION | CONSEILLER EN RESS. HUMAINES | 344.93 \$ |
| 9485 | RIVARD GUY | CONTRAT VIDANGES | 56.34 \$ |
| 9486 | RONA H. MATTEAU | ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN | 81.36 \$ |
| 9487 | SAVIGNAC REFRIGERATION INC. | ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN | 310.43 \$ |
| 9488 | SBM - DIJITEC INC. | ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR | 1 918.78 \$ |
| 9489 | SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL | EQUIPEMENT VÊTEMENTS DE COMBAT | 252.66 \$ |
| 9490 | SIGNOPLUS INC. | SIGNALISATION ACCESSOIRES | 76.75 \$ |
| 9491 | SOGETEL INC. | CELLULAIRE VOIRIE | 57.43 \$ |
| 9492 | SOMAVRAC (C.C) INC. | SABLE, CALCIUM DÉNEIGEMENT | 3 467.42 \$ |
| 9494 | ENERGIES SONIC RN S.E.C. | HUILE À CHAUFFAGE CASERNE, GARAGE, ESSENCE ET DIESEL DÉNEIGEMENT, ESSENCE ET HUILE DIESEL | 5 758.02 \$ |
| 9495 | STELM, AQUEDUC PRODUITS | ENTRETIEN RÉSEAU SAMSON MARCHAND | 166.71 \$ |
| 9496 | SYSTEMES HYDRAULIQUES TLG INC. | ENTR. INSPECT. CAMION À NEIGE | 431.98 \$ |
| 9497 | TOURISME MAURICIE | PUBLICITÉ TOURISTIQUE | 2 770.44 \$ |
| 9498 | WESTBURNE QUEBEC | ENTRETIEN SYSTÈME ÉCLAIRAGE | 264.39 \$ |
| 9499 | BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE | SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE | 2 350.00 \$ |
| 170202 | L'UNION-VIE | ASSURANCES COLLECTIVES À PAYER | 1 475.69 \$ |
| 170220 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ PATINOIRE | 1 569.30 \$ |
| 170221 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ AQUEDUC MARCHAND | 344.83 \$ |
| 170222 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ MAISON DU CITOYEN | 1 858.44 \$ |
| 170223 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL | 769.16 \$ |
| 170224 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ SENTIER BOTANIQUE | 42.61 \$ |
| 170225 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE | 2 412.73 \$ |
| 170226 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE, BIBLIOTHÈQUE | 1 146.68 \$ |
| 170227 | HYDRO-QUEBEC | ÉLECTRICITÉ CASERNE | 1 096.59 \$ |
| 170228 | REVENU CANADA | DAS FED. FÉVRIER 2017 | 4 091.94 \$ |
| 170301 | REVENU QUEBEC | DAS PROV. FÉVRIER 2017 | 11 468.82 \$ |
| 170301 | SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE | IMMATRICULATION VÉHICULES | 4 828.46 \$ |
| 170309 | L'UNION-VIE | ASSURANCES COLLECTIVES À PAYER | 1 475.69 \$ |
| | | TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D | 241 017.64 \$ |
| | | GRAND TOTAL | 272 056.99 \$ |

RÉSOLUTION # 2017-03-63

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER des déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 184 509.27 \$, les comptes déjà payés au montant de 241 017.64 \$ et les salaires 31 039.35 \$ totalisant la somme de 456 566.71 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDIT :

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

CAROLLE PERRON
Directrice générale par intérim

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION :

7.1 ADJUDICATION CONTRAT D'APPEL D'OFFRES TOURISME : QUATRE (4) SOUMISSIONS LJM CONSEIL - DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE 12 646.10\$/DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AMR 21 700\$/LEMAY STRATÉGIES 34 500\$ ET ZIM BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS 21 645\$:

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé par appel d'offres sur invitation dans le dossier du tourisme auprès de huit (8) soumissionnaires;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été déposées à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et le rapport d'analyse des soumissions préparé par la MRC de Maskinongé confirme que les soumissions sont conformes :

| | |
|---|-------------|
| LJM CONSEIL - DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE | 12 646.10\$ |
| DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AMR | 21 700.00\$ |
| LEMAY STRATÉGIES | 34 500.00\$ |
| ZIM BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS MARKETING-DÉVELOPPEMENT - INNOVATION | 21 645.00\$ |

RÉSOLUTION # 2017-03-64

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton octroie le contrat du Tourisme à Saint-Élie-de-Caxton au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Compagnie LJM CONSEIL, Monsieur Jean-Marc Lecouturier au montant de 12 646.10\$ incluant les taxes, tel qu'indiqué à l'ouverture de la soumission en date du 31 janvier 2017.

Adoptée

7.2 LE ROND COIN : DEMANDE D'AIDE POUR DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE TRONÇON DE LA ROUTE DES LACS ENTRE LE 4410 ROUTE DES LACS ET LA FERME FORESTIÈRE WINCHESTER :

CONSIDÉRANT la demande de M. Keven Gélinas et M. René Lemay concernant l'absence du service d'électricité sur le tronçon de la Route Des Lacs entre le 4410 Route Des Lacs et la Ferme Winchester;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont sensibles à leur demande et comprennent la problématique;

CONSIDÉRANT QUE LA CONDITION du réseau d'adduction d'eau ou d'égouts est inacceptable et est au détriment des régions rurales, sur 1110 municipalités que compte le Québec, 31% n'ont aucun réseau d'égouts, même à l'intérieur des municipalités où les égouts sont présents, 15% de la population n'y ont pas accès; donc il est primordial que la Régie de l'Énergie du Québec applique le principe d'équité en matière d'alimentation en électricité.

RÉSOLUTION # 2017-03-65

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton fasse parvenir une lettre à l'Union des Municipalités du Québec, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à Hydro Québec ainsi qu'à la Régie de l'Énergie du Québec afin de faire connaître la problématique que vivent présentement Messieurs Keven Gélinas et René Lemay.

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande à Hydro Québec d'assouplir en faveur des régions les règles prévues au Règlement 634 relativement au prolongement du réseau d'électricité;

QUE le Conseil municipal, dans le but de respecter ses objectifs en aménagement du territoire, soit habilité à décider les prolongements de réseau sur son territoire.

Adoptée

7.3 ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS : CONCERNANT UNE LETTRE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AU MINISTRE JUDY FOOTE POUR PARTAGER NOS OPINIONS ET NOS PRÉOCCUPATIONS RELATIVEMENT À UNE BANQUE POSTALE DANS NOTRE MUNICIPALITÉ :

RÉSOLUTION # 2017-03-66

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est située en milieu rural.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton appui l'Association canadienne des maîtres de poste adjoints dans leur démarche auprès de l'Honorable Judy Foote, Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, qu'une banque postale avantagerait notre municipalité.

Adoptée

7.4 ACHAT D'UNE DÉCHIQUETEUSE DE BUREAU :

RÉSOLUTION # 2017-03-67

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSOULU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière à acheter une déchiqueteuse anti-bourrage pour l'administration municipale au montant 1 222.09 \$ plus taxes.

Adoptée

7.5 ACHAT D'UNE BALAYEUSE POUR LA CONCIERGERIE:

RÉSOLUTION # 2017-03-68

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
ET RÉSOULU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat d'une balayeuse pour la conciergerie de la compagnie RMS ÉQUIPEMENTS INC. au montant de 510.08\$ taxes incluses.

Adoptée

7.6 BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS – RENOUELEMENT OFFRE D'ENTENTE FORFAITAIRE 16725-1 :

RÉSOLUTION # 2017-03-69

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOULU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER le renouvellement de l'offre d'entente forfaitaire 16725-1 de BÉLANGER SAUVÉ, avocats tel qu'indiqué dans la lettre datée du 15 février 2017, au montant de 100\$ par mois, facturable aux 3 mois, taxes et déboursés en sus.

Adoptée

7.7 MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON – CONCERNANT UNE AUTORISATION D’UN BARRAGE ROUTIER LE 25 JUIN 2017 :

RÉSOLUTION # 2017-03-70

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D’ACCÉDER à la demande de la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes de Saint-Élie-de-Caxton concernant un barrage routier dans les rues du Village le 25 juin 2017. Barrage coin des rues Saint-Louis et Route des Lacs et au Coin de l’Avenue Principale et du Chemin des Loisirs.

QUE la demande soit transmise au Ministère Des Transports du Québec et à la Sûreté du Québec de Saint-Boniface pour approbation.

Adoptée

7.8 ASSOCIATION FORESTIÈRE VALLÉE ST-AURICE – MOIS DE L’ARBRE ET DES FORÊTS 2017 :

RÉSOLUTION # 2017-03-71

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le Conseil municipal de Saint-Élie-De-Caxton décrète le mois de l’arbre et des Forêts 2017 **LE MOIS DE MAI** et invite la population à planter un arbre, un geste simple qui rappelle que l’arbre et la forêt sont au cœur de notre vie sociale, récréative et économique et que leur place est appelée à croître. La tenue de la journée de l’arbre à Saint-Élie-de-Caxton sera vendredi 19 mai 2017 et il y aura distribution d’arbres gratuits aux citoyens.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – DONNS ET SUBVENTIONS :

8.1 COMITÉ DE L’ÂGE D’OR DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON - DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LEUR 45E ANNIVERSAIRE DE FONDATION - LE 20 MAI 2017 :

RÉSOLUTION # 2017-03-72

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D’AUTORISER un montant de 125\$ au Club de l’âge d’or de Saint-Élie-de-Caxton, dans le cadre de leur 45^e anniversaire de fondation qui se tiendra le 20 mai 2017, de leur offrir la gratuité de la salle communautaire, deux livres d’histoire de la Municipalité ainsi que deux balades gratuites à l’été 2017.

LES MEMBRES du Conseil profitent de l’occasion pour souhaiter longue vie à la Fondation et une fête dont ils se souviendront.

Adoptée

8.2 SYMPOSIUM DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON – 10^E ANNIVERSAIRE, LES 2 ET 3 SEPTEMBRE 2017 :

RÉSOLUTION # 2017-03-73

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOULU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise la gratuité de la salle communautaire les 2 et 3 septembre 2017 pour le 10^e anniversaire du Symposium de Saint-Élie-de-Caxton. Le contremaître Mario Samson est autorisé à collaborer au déploiement de l'événement pour le transport et le montage des panneaux le jeudi 31 août 2017. Le stationnement avant de la bâtisse pour les kiosques sera également réservé et trois livres d'histoire et deux balades en carriole leur seront offerts comme prix de présence.

Adoptée

8.3 BANQUE NATIONALE – TOUR CYCLISTE 2017 – LE 7 JUILLET :

RÉSOLUTION # 2017-03-74

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
ET RÉSOULU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

DE PROPOSER à la Banque Nationale dans le cadre du tour cycliste du vendredi 7 juillet 2017 l'utilisation du Garage de la culture pour Le Grand Tour de la Banque Nationale afin de les accommoder pour les installations sanitaires. L'utilisation du parc des aînés pour le dîner est acceptée également.

Adoptée

8.4 ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON SAISON 2016-2017 :

RÉSOLUTION # 2017-03-75

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
ET RÉSOULU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'OCTROYER un montant de 350\$ à l'Association de hockey mineur de Saint-Boniface dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux Lacs, organismes et aux individus pour les hockeyeurs demeurant à Saint-Élie-de-Caxton, pour la saison 2016-2017.

Adoptée

8.5 FONDATION CLAUDE-MONGRAIN – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

La Fondation Claude-Mongrain invite la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à participer au soutien financier des athlètes de notre territoire, en contribuant financièrement au programme « Champions en construction ».

La demande est refusée due aux très nombreuses demandes locales.

9. RÉSOLUTIONS – INCENDIE

9.1 SOUSSION ADF DIESEL : REPROGRAMMATION DU MOTEUR CAMION INCENDIE :

RÉSOLUTION # 2017-03-76

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
ET RÉSLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'ACCEPTER la soumission de ADF DIESEL pour la reprogrammation du moteur du camion Incendie eecm, au montant de 1 000\$ taxes en sus.

Adoptée

10. RÉSOLUTIONS- LOISIRS/CULTURE/TOURISME :

10.1 ACHAT CAISSE ENREGISTREUSE – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE :

RÉSOLUTION # 2017-03-77

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat d'une caisse enregistreuse pour le Bureau d'accueil touristique au montant approximatif de 200\$ taxes en sus.

Adoptée

10.2 EXPOSITION BOÎTE À JOUETS FRED PELLERIN POUR GARAGE DE LA CULTURE SAISON 2017 :

RÉSOLUTION # 2017-03-78

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à exposer les œuvres de la BOÎTE À JOUETS DE FRED PELLERIN au Garage de la culture pour la saison estivale. Cette exposition est importante pour les gens du milieu. Cette activité permettra de faire connaître à la population et aux visiteurs les sculptures sculptées dans le bois et peintes de façon méticuleuse. Les œuvres plongent les citoyens et les visiteurs au cœur même d'un monde débordant d'IMAGINATION. L'exposition fera en sorte que plusieurs citoyens retrouveront leur cœur d'enfant, cette perception émerveillée qui a nourri nos rêves et nous a permis de nous approprier le monde en le recréant. La Municipalité est fière de donner aux gens du milieu l'opportunité d'une telle exposition.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une subvention du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC DE MASKINONGÉ et possiblement du Député Marc H.-Pante;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
ET RÉSLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'exposition de la Boîte à Jouets de Fred au Garage de la culture pour la saison 2017 avec un budget prévisionnel de dépenses au montant de 4 472\$ défrayer en partie par le Fonds d'Initiatives culturelles de la MRC DE MASKINONGÉ et par le Député Marc H.-Plante.

Adoptée

10.3 SOCIÉTÉ DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE

RÉSOLUTION # 2017-03-79

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle à la Société des attractions touristiques du Québec au montant de 508.19\$ taxes incluses.

Adoptée

10.4 BRUNCH DES BÉNÉVOLES – AUTORISATION DES DÉPENSES AU MONTANT DE 2 500\$:

CONSIDÉRANT l'appréciation de l'apport des bénévoles à Saint-Élie-de-Caxton;

RÉSOLUTION # 2017-03-80

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER une dépense de 2 500\$ pour le brunch des bénévoles qui se tiendra le 26 mars 2017 au Centre Communautaire, 50 Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

11. RÉSOLUTIONS TRAVAUX PUBLICS :

11.1 GÉNÉRATRICE DRUMMOND – RÉPARATION GÉNÉRATRICE STATION POMPAGE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON :

RÉSOLUTION # 2017-03-81

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'AUTORISER le contremaître de la Voirie à faire réparer la génératrice de la Station de Pompage de Saint-Élie-de-Caxton chez le fournisseur GÉNÉRATRICE DRUMMOND, tel qu'indiqué dans la soumission 2017-01-0109 datée du 13 février 2017 au montant de 351.67 taxes en sus.

Adoptée

12. RÉSOLUTIONS – URBANISME :

12.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT #2008-006 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES DES LACS ET COURS D'EAU :

Le conseiller Monsieur Sébastien Houle DONNE UN AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposera ou fera proposer une modification au règlement # 2008-006 relatif à la Protection des rives, des Lacs et des Cours d'eau.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

12.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-001 CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

RÉSOLUTION # 2017-03-82

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le règlement # 2017-001 concernant le Programme de Réhabilitation de l'Environnement pour la mise aux normes des installations septiques soit et est par la présente adopté tel que décrit ci-dessous et entrera en vigueur selon la Loi :

Adoptée

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

RÈGLEMENT 2017- 001 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est adopté en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement permettent la protection des sources d'eau potable, des lacs, des cours d'eau et de l'environnement et assurent un contrôle sur les installations septiques du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la municipalité de faire respecter l'application de ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a procédé à un inventaire des installations déficientes dans le secteur du Domaine Ouellet;

CONSIDÉRANT que suite aux résultats de l'inventaire, la municipalité juge opportun de mettre en vigueur un programme de mise aux normes des installations dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que par ce programme la municipalité autorise l'octroi de subvention sous forme d'avance de fonds remboursable par les bénéficiaires du programme;

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme d'aide visant l'amélioration de la qualité de l'environnement et accorder une aide financière pour des études de caractérisation du sol et des travaux de mise aux normes et ce, tel que stipulé aux articles 4 et 92 alinéa 3 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Robert Morais à la séance du conseil tenue le 6 février 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par, appuyé par et résolu que le Règlement 2017-001 intitulé « programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques », soit adopté et qu'il soit statué, ordonné et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil décrète un programme de réhabilitation de l'environnement pour la construction ou la réfection des installations septiques autonomes, ci-après appelé « le programme ».

ARTICLE 2 SECTEUR VISÉ

Le programme s'applique aux résidences existantes situées sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

ARTICLE 3 ADMINISTRATION

Le responsable du programme de gestion des installations septiques est chargé de l'administration du présent règlement. Le responsable bénéficie d'un délai de un (1) mois pour confirmer ou refuser la demande et transmettre le tout au secrétaire-trésorier.

La personne voulant bénéficier d'un prêt en vertu du programme doit en faire la demande sur une formule prescrite à cette fin (annexe A).

ARTICLE 4 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Aux fins de favoriser la construction d'une installation septique conforme, la Municipalité accordera un prêt au propriétaire de tout immeuble qui procédera, au besoin, à une étude de caractérisation du sol et/ou à la construction d'une installation septique pour cet immeuble et qui rencontrera les conditions énoncées ci-après :

- a) l'étude de caractérisation du sol sera effectuée par un professionnel en la matière;
- b) l'installation septique ne doit pas représenter une condition pour l'émission d'un permis de construction;
- c) l'installation septique doit être construite conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r.22) et avoir fait l'objet d'un permis émis à cette fin par la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton qui a compétence en cette matière;
- d) le propriétaire devra avoir adressé une demande de prêt à la Municipalité (annexe A);
- e) l'immeuble doit avoir un usage résidentiel;
- f) le propriétaire devra reconnaître que son installation septique était non conforme.

ARTICLE 5 AIDE FINANCIÈRE

Le prêt consenti sera limité au coût réel des travaux, incluant l'étude de caractérisation du sol. Le montant du prêt sera versé sur présentation des factures faisant preuve de la dépense et d'une copie du permis émis confirmant la construction de l'installation septique prévue conformément à celui-ci.

ARTICLE 6 CONDITIONS DU PRÊT

Le prêt consenti par la Municipalité portera intérêt au taux obtenu par la Municipalité pour l'emprunt qui financera le programme instauré par le présent règlement.

ARTICLE 7 VERSEMENT DU PRÊT

Le versement du prêt est effectué dans un délai de un (1) mois après que le demandeur aura produit les documents requis à l'article 4 du présent règlement (annexe B).

Le prêt sera consenti dans la mesure où des fonds sont disponibles à cette fin, soit par l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt prévu à cette fin, jusqu'à l'épuisement des sommes disponibles ou par toute autre décision du conseil.

ARTICLE 8 REMBOURSEMENT DU PRÊT

Le remboursement du prêt se fera sur une période de vingt (20) ans par versement annuel à compter de l'exercice qui suit le versement du prêt.

En vertu de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales, la somme due annuellement à la Municipalité en remboursement du prêt (capital et intérêts) est assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière.

ARTICLE 9 FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme sera financé par un emprunt effectué par la Municipalité sur une période de vingt (20) ans et remboursable par le fonds général d'administration.

ARTICLE 10 DURÉE DU PROGRAMME

Le programme instauré par le présent règlement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt adopté par la Municipalité pour assurer les crédits nécessaires à l'exécution du programme et se terminera le 31 décembre 2018.

De plus, le programme ne s'applique qu'à l'égard des demandes dûment déposées le ou avant le 1er janvier 2018.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton, à la séance ordinaire du 6 mars 2017

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Réjean Audet, maire

Carolle Perron
Dir. Générale, sec-trésorière par intérim

Avis de motion : 6 février 2017
Adoption du règlement : 6 mars 2017

12.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-002 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 000 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 000 000\$ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÈGLEMENT 2017-001 :

RÉSOLUTION # 2017-03-83

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
APPLUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le règlement # 2017-002 décrétant une dépense de 1 000 000\$ et un emprunt de 1 000 000\$ pour financer le Programme de Réhabilitation de l'Environnement pour la mise aux normes des installations septiques, règlement # 2017-001 soit et par la présente adopté tel que décrit ci-dessous et entrera en vigueur selon la Loi :

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2017-002
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 000 000\$
ET UN EMPRUNT DE 1 000 000\$
POUR FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT
(RÈGLEMENT 2017-001)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour objectif d'améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté par règlement le programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 4 et 92 de la loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, R-22);

ATTENDU que ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation des eaux usées de leur résidence;

ATTENDU que le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par emprunt municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par Robert Morais lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 6 février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2017-002 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Afin de financer le programme de réhabilitation de l'environnement décrété par le règlement numéro 2017-001, dont copie est jointe au présent règlement en annexe A, le conseil est autorisé à dépenser et à emprunter une somme maximale de 1 000 000\$, incluant les taxes nettes et les frais de financement, remboursable en vingt (20) ans. Le détail des dépenses est joint au présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 2

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur chaque immeuble ayant bénéficié du service de mise aux normes des installations septiques, une compensation d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de l'emprunt en proportion de l'aide financière accordée sur chacun des immeubles bénéficiaires et dont le propriétaire est assujéti au paiement de cette compensation.

ARTICLE 3

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement déboursé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté par le vote affirmatif de la majorité absolue des membres du conseil à la séance ordinaire du 6 mars 2017.

Réjean Audet, maire

Carolle Perron
Directrice générale, sec-très par intérim

Avis de motion : 6 février 2017

Adoption du règlement : 6 mars 2017

ANNEXE-A

DÉTAILS DES DÉPENSES

| | | |
|---|---|----------------|
| Programme de financement des installations sanitaires | : | 952 497,00\$ |
| Taxe net | : | 37 503,00\$ |
| Frais de financement permanent et temporaire | : | 10 000,00\$ |
| Total | : | 1 000 000,00\$ |

Le montant du programme a été établi en fonction des résultats obtenus à la suite de la compilation des inventaires de systèmes que la municipalité effectue depuis 2008 sur l'ensemble du territoire. Environ 90 installations septiques étaient déficientes et se doivent d'être remplacées afin d'être conformes à la réglementation. Le coût des installations est basé sur les coûts moyens défrayés sur notre territoire depuis les cinq dernières années.

Adoptée

12.4 SOUSSIONS POUR LE NIVELLEMENT/QUOTE D'ÉLEVATION DU TABLIER DU PONT DU RUISSEAU DU LAC PATERSON : JEAN GUY LAHAIE, ARPEN TEUR-GÉOMÈTRE 800\$ TAXES EN SUS ET GÉOMATIQUE BLP, ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES 600\$ TAXES EN SUS :

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a reçu deux soumissions pour le nivellement/quote d'élévation du tablier du Pont du ruisseau du Lac Paterson;

ATTENDU QUE cette quote d'élévation est obligatoire pour la zone inondable de la crique du Lac Paterson et nécessaire pour l'émission des permis;

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| JEAN-GUY LAHAIE, ARPEN TEUR-GÉOMÈTRE | 800\$ TAXES EN SUS |
| GÉOMATIQUE BLP, ARPEN TEURS-GÉOMÈTRES | 600\$ TAXES EN SUS |

RÉSOLUTION # 2017-03-84

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPLUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'OCTROYER le contrat de nivellement/quote d'élévation du tablier du Pont du ruisseau du Lac Paterson aux arpenteurs-géomètres BLP, 1282, de la Promenade du St-Maurice à Shawinigan au montant de 600\$ taxes en sus.

Adoptée

12.5 DEMANDE À LA MRC DE MASKINONGÉ DE MODIFIER SON SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ :

Considérant qu'en 2016, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a transmis à la MRC de Maskinongé une demande à l'effet d'autoriser les usages résidentiels de moyenne à forte densité «habitation multifamiliale» dans la zone 232-REC;

Considérant que dans sa résolution 197-07-16, la MRC a répondu que cette demande ne respecte pas les objectifs et les orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant qu'en appui à ce refus la MRC a invoqué diverses raisons, lesquelles ont été tirées du schéma actuellement en vigueur dans la MRC;

Considérant que le caractère exceptionnel du projet la Station Touristique Floribell mérite une réflexion de la MRC qui va au-delà des arguments invoqués dans la résolution de la MRC;

Considérant que la Station Touristique Floribell a, le 24 janvier 2017, déposé une nouvelle demande à la municipalité, laquelle précise les éléments pertinents à ce projet;

Considérant que de nombreuses situations similaires à celle du projet présenté par la Station Touristique Floribell existent ailleurs, notamment en Estrie, dans les Laurentides et dans la plupart des stations de ski;

Considérant que la municipalité estime qu'un tel projet rencontre les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et qu'il n'en tient qu'à la MRC d'entreprendre les démarches pour modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que le maintien de la décision initiale de la MRC pourrait miner les efforts déployés depuis plusieurs années par la municipalité pour assurer son développement;

RÉSOLUTION # 2017-03-85

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton adresse à la MRC de Maskinongé une demande à l'effet de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin que soient autorisés les usages résidentiels de moyenne à forte densité sur le terrain occupé par Station Touristique Floribell;

Que la représentante de la municipalité dans ce dossier, madame Anne-Claude Hébert-Moreau, soit mandatée pour présenter le dossier argumentaire accompagnant ce projet au comité d'aménagement de la MRC et, s'il y a lieu, aux ministères concernés lors des rencontres d'analyse de ce dossier avec la MRC.

Adoptée

12.6 DEMANDE DE MODIFICATION AU ZONAGE USAGE CHENIL, ZONE 237-F : M. GUY HÉBERT

CONSIDÉRANT la demande de modification présentée par Monsieur Guy Hébert pour la zone 237-F;

CONSIDÉRANT QU'UN chenil est déjà en place dans la zone 237-F depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2007-007 encadre les opérations et la localisation de ce type de lieu;

CONSIDÉRANT QUE la zone 237-F est une zone à vocation forestière et qu'il n'y a pas de résidence permanente;

CONSIDÉRANT QU'après discussions du Comité Consultatif d'Urbanisme de Saint-Élie-de-Caxton et compte tenu que cette demande répond aux critères de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, ledit Comité recommande au Conseil municipal d'accepter cette modification :

EN CONSÉQUENCE :

RÉSOLUTION # 2017-03-86

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROBERT MORAIS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la demande de modification au zonage usage chenil, zone 237 F demandée de M. Guy Hébert suite aux recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité et autorise de faire les modifications nécessaires dans la grille de spécification du règlement 2010-012.

Adoptée

12.7 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ QUI AURA LIEU LES 4, 5 ET 6 MAI 2017 À QUÉBEC : MME ANNE-CLAUDE HÉBERT-MOREAU ET M. MARIO SAMSON :

RÉSOLUTION # 2017-03-87

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE HEIDI BELLERIVE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER une dépense au montant de 1 356.70\$ auprès de la COMBEQ pour l'inscription au congrès 2017 les 4, 5 et 6 mai pour Mme Anne-Claude Hébert-Moreau, responsable de l'urbanisme et M. Mario Samson, contremaître-exécutant et Directeur Service Incendie.

Adoptée

13. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES :

13.1 ACHAT DE CASQUETTES ET DE TUQUES POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON AVEC LEUR LOGO :

RÉSOLUTION # 2017-03-88

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SÉBASTIEN HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS FRAPPIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER l'achat de casquettes et de tuques pour le service incendie de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton avec leur logo au montant de 828.80\$ taxes en sus tel que proposé dans une soumission datée du 2-03-2017.

Adoptée

13.2 ACHAT D'UN CASQUE D'ÉCOUTE ET D'UN TÉLÉPHONE POUR LE BUREAU D'ACCUEIL :

RÉSOLUTION # 2017-03-89

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHARLINE PLANTE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE RITA DESCHENES
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'AUTORISER l'achat d'un casque d'écoute et d'un téléphone auprès de la MRC DE MASKINONGÉ pour le Bureau d'accueil touristique de la Municipalité pour un montant approximatif de 600\$ taxes en sus.

Adoptée

14. PÉRIODE DE QUESTIONS :

MICHEL BRODEUR

Demande explication concernant l'item 7.3 relativement à une banque postale.

RAOUF GARGOURI

Pourquoi ne pas avoir donné d'aide financière à la famille éprouvée par le décès de leur petite fille.

GILBERT GUÉRIN

Développement concernant internet haute vitesse.

ETIENNE GAUTHIER

Câble internet haute vitesse.

GILLES GARCEAU

Demande explication concernant l'adoption du règlement 2017-002 à l'item 12.2.

LISE DELISLE

Concernant l'item 7.2, est-ce le Rond Coin qui fait une demande d'aide financière.

RAOUF GARGOURI

Demande copie des règlements d'emprunt dans la salle avant adoption.

15. PÉRIODE DE SUGGESTION :

MICHEL BRODEUR

Demande WiFi pour internet et téléphone cellulaire.

ETIENNE GAUTHIER

Demande internet par WiFi.

RAOUF GARGOURI

Demande au maire de renoncer à son allocation de départ.

XXXXX

Pour les personnes qui ne suivent pas les règles lors des séances du conseil, les obliger à les respecter ou se retirer afin de respecter le public.

RAOUF GARGOURI

Modifier le règlement concernant le déroulement des séances du conseil.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Le Conseiller Monsieur Robert Morais propose de lever l'assemblée à 20 h 56.

Réjean Audet, Maire

Carolle Perron
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim